

LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DE LA COMMUNE DE CUY

Mairie de CUY

Tél : 03.86.64.31.03 Fax : 03.73.27.00.64 email : mairie.de.cuy@wanadoo.fr

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Tél..... Fax..... email.....

Date du contrat :

Désire louer la salle de convivialité pour le.....

Nature de la manifestation

PRIX : Tarif de la LOCATION : 260€.

Un chèque de **caution de 500 € est à transmettre la veille de la manifestation. Un acompte de 75€** devra être versé lors de la réservation et sera encaissé les jours suivants.

Verse ce jour € à titre d'acompte. **Cette somme ne sera pas restituée (sauf pour cas avec justificatif décès – hospitalisation...).**

Le solde sera versé au plus tard à la remise des clés.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle de convivialité située rue des Fontaines Saint Martin, **et accepte le contrat de location** suivant :

- La location est faite pour le week-end seulement.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et le secrétariat de mairie devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement : parking prévu, (les chemins d'accès devront être laissés libres, ne pas stationner devant la salle).
- Il s'engage à respecter les consignes de sécurité concernant les établissements recevant du public,
- Il faut respecter les plates-bandes de fleurs.
- Un état des lieux complet sera fait avant et après la location. La restitution du chèque de caution ne sera effectuée qu'après accord de la personne ayant inspecté les lieux.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier contenu dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol. Les tables et les chaises devront être rangées sur les chariots.**
- Les sols devront être balayés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, la machine à laver la vaisselle seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.**
- Tous les déchets seront mis dans des sacs fournis par la commune soit 5 sacs jaunes et 5 sacs rouges et seront à remporter chez vous ou mis dans les containers.
- Les bouteilles en verre devront être évacuées par le loueur, de même que les cartons et le plastique.
- La cour sera nettoyée et les abords extérieurs doivent être propres.
- Il ne faut rien fixer au mur avec scotch, clou, ou punaises : pour ne pas détériorer le papier et les plaques du plafond. Il est donc interdit d'utiliser punaises ou scotch, sur les murs.
- Tout dysfonctionnement devra être signalé.
- Il est interdit de fumer dans toutes les pièces de la salle et dans la cour scolaire.
- La salle est équipée d'un dispositif de coupure électrique des prises dans le cas où le bruit de la sono dépasse les 95 décibels.
- Le locataire doit apporter son matériel pour nettoyer la salle ainsi que le papier WC et les essuies mains.
- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**

RENDRE LES LIEUX dans l'ETAT ou vous les AVEZ TROUVES.

Pour la remise des clés, téléphoner à la Mairie de CUY au 03.86.64.31.03 la semaine précédent la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile remettra une copie de son attestation d'assurance.

Le Conseil Municipal et notamment Mr Le Maire se réservent le droit de refuser la location aux personnes ou aux Associations qui, antérieurement n'auraient pas respecté les présentes conditions de location ou qui n'offriraient pas les garanties morales ou financières suffisantes.

La commune de CUY décline toute responsabilité au regard de tout accident ou incident qui pourrait survenir du fait de l'utilisation de la salle de convivialité, il en est de même en matière de vol.

Nota : les chèques sont à régler à l'ordre du Trésor Public.

Fait à le.....

Bon pour accord Signatures

Le locataire,

Le maire ou son représentant,

